Opération Collective de Modernisation du Commerce, de l'Artisanat et des Services de Proximité - Comité d'attribution n°6 Communauté agglomération Mont Saint Michel – Normandie le 28 janvier 2021 - Avranches

Etaient présents :

Angélique Ferreira, Vice-Présidente de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel - Normandie
Gaëtan Lambert, Président P.E.T.R. Sud Manche – Baie du Mont Saint Michel

Ont assisté sans droit de vote :

Nicolas Mariou, service Economie de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel – Normandie
Virginie Rousse, service Economie de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel – Normandie
Laurent Godin, Conseiller d'entreprise Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche

Etaient excusés :

Marc Lefèvre, Président du Département de la Manche
Claire Rousseau, Vice-Présidente Région Normandie
Jean-Denis Meslin, Président Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Manche
Michel Voisin, Président de la Chambre de commerces et d'Industrie – Délégation Centre et Sud Manche

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL SUD-MANCHE BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

Compte-rendu du comité d'attribution du 17 décembre 2020

Le compte-rendu du comité d'attribution de l'OCM pour le territoire de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel – Normandie qui s'est déroulé le 17 décembre 2020 est approuvé.

Examen des demandes reçues (cf. tableau ci-dessous)

➢ **Dossiers à l'ordre du jour et instruits par le comité d'attribution :**

Il est demandé des précisions quant à la compatibilité du règlement avec les investissements réalisés en matière de tourisme et d'hébergement. Il est rappelé seuls les hôtels et hôtels restaurants sont éligibles à l'OCM dans le secteur des hébergements touristiques. Ouvrir le champ de cette spécificité produirait un élargissement important du dispositif au-delà des porteurs de projet ciblés par le dispositif de l'OCM.

Les dossiers présentés sont approuvés à l'unanimité.

Numéro	Nom	Activité	Commune	Montant Projet H.T.	Subvention accordée
CAMSM N29	GUESDON Séverine	Fleuriste	Mortain Bocage	7 589,59 €	1 517,92 €
CAMSM N30	GAUTIER Angélique	Commerce vêtements	Pontorson	25 388,98 €	4 660,38 €
CAMSM N31	BEAUBOU-CHEZ Justin	Garage automobile	Beauvoir	7 971,45 €	1 594,29 €
CAMSM N32	SARRAZIN David	Maçonnerie	Tanis	14 678,00 €	2 935,60 €
CAMSM N33	DEBROISE Sandrine	Bar-Tabac	Saint Laurent de Cuves	18 920,00 €	3 784,00 €
CAMSM N34	GILBERT Véronique	Hôtellerie	Marcey-Les-Grèves	29 102,27 €	5 820,45 €
CAMSM N35	CHALENDE Jérôme	Maçonnerie	Saint Laurent de Cuves	65 000,00 €	6 000,00 €
	TOTAL en euros			**166 563,22 €**	**26 312,64 €**

Questions diverses :

- Il est demandé à ce que soit prévu dans la future modification du règlement, le respect de la réglementation environnementale pour l'acquisition d'enseigne lumineuse.

- Il est demandé à ce que le dispositif dans son évolution ne ferme pas la possibilité d'aide à l'investissement aux seuls critères de l'amélioration énergétique de l'activité et de la création d'emploi. Il est souhaité conserver l'éligibilité offerte par le règlement aux investissements en matériel professionnel et travaux de rénovation.